



MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER
PROVINCE DE QUÉBEC
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du conseil municipal local tenue le **lundi 10 novembre 2025** à la salle municipale de Saint-Gabriel-de-Valcartier conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Sont présents(es) : Mme Maureen Bédard, Conseillère
M. Raymond Bureau, Conseiller
M. David Hogan, Conseiller
M. Thomas Lavallee, Conseiller
Mme Shelley MacDougall, Conseillère
M. Brent Montgomery, Maire
Mme Dorothy Noël, Conseillère

Formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Brent Montgomery.

Étaient également présents:

Heidi Lafrance, Directrice générale et greffière-trésorière
Pamala Hogan Laberge, Directrice du Service des sports, loisirs, culture et vie communautaire
Véronique Charbonneau, Coordonnatrice au Service des sports, loisirs, culture et vie communautaire
Alec Montpas, Directeur du Service des travaux publics
Amélie Bertaigne, Directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1. Séance ordinaire du 1 octobre 2025
4. Période de questions
5. Correspondance générale et affaires se rapportant aux séances précédentes
6. Avis de motion et règlements
7. Administration
8. Finances
 - 8.1. Compte fournisseurs pour le mois d'octobre 2025
 - 8.2. Dépôt - État comparatif et état prévisionnel des revenus et des dépenses
 - 8.3. Comptes à recevoir (taxes municipales) et procédure concernant la perception des comptes en souffrance
 - 8.4. Budget pour l'exercice financier 2026
 - 8.5. Demande de soutien financier - Vallée Jeunesse Québec
 - 8.6. Don pour la campagne du Coquelicot - Légion Royale Canadienne
9. Sécurité publique
 - 9.1. Rapport d'activités de la CAUCA pour octobre 2025
10. Travaux publics et hygiène du milieu
 - 10.1. Rapport du directeur du Service des travaux publics
11. Urbanisme et environnement
 - 11.1. Rapport des permis délivrés pour le mois d'octobre 2025
 - 11.2. Rapport de la directrice du Service de l'urbanisme
12. Sports, loisirs, culture et vie communautaire
 - 12.1. Rapport de la directrice du Service des sports, loisirs, culture et vie communautaire
13. MRC et dossiers régionaux
14. Affaires diverses
15. Période de questions
16. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

À 19h30, M. le Maire déclare l'ouverture de la séance.

« La personne qui préside la séance, soit M. le Maire Brent Montgomery, informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui

permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance soit M. le Maire Brent Montgomery, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi. »

01-11-2025 2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'approuver l'ordre du jour sans modification; les membres du conseil déclarent avoir reçu copie dudit ordre du jour conformément à la loi et, en conséquence, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

3. Adoption des procès-verbaux

02-11-2025 3.1. Séance ordinaire du 1 octobre 2025

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter et de signer le procès-verbal du 1er octobre 2025.

4. Période de questions

Conformément à l'article 150 du *Code municipal du Québec*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

Le maire Brent Montgomery invite les citoyens présents à poser des questions sur les sujets qui les intéressent.

5. Correspondance générale et affaires se rapportant aux séances précédentes

Mme Heidi Lafrance, directrice générale et greffière-trésorière fait un rapport verbal de la correspondance générale et des affaires se rapportant aux séances précédentes.

Proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2025:

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1 art. 264) la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé la proportion médiane et le facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière de la municipalité concernant l'exercice financier 2026. Les résultats ainsi approuvés sont les suivants :

Proportion médiane : 94%

Facteur comparatif : 1.06

La proportion médiane est un indicateur du niveau général des valeurs inscrites au rôle d'évaluation foncière. Elle est déterminée par la donnée médiane d'une distribution de proportions individuelles mettant en relation le prix de vente des propriétés ayant fait l'objet de transactions et leur évaluation.

Le facteur comparatif, soit l'inverse de la proportion médiane, sert à uniformiser les valeurs inscrites au rôle, notamment pour calculer les droits sur les mutations immobilières ou pour déterminer les quotes-parts à verser par les municipalités aux organismes supramunicipaux.

6. Avis de motion et règlements

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

7. Administration

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

8. Finances

03-11-2025 8.1. Compte fournisseurs pour le mois d'octobre 2025

ATTENDU QUE la greffière-trésorière a déposé, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer du mois d'octobre 2025;

ATTENDU QUE les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, comme certifié par la greffière-trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer du mois d'octobre 2025 totalisant la somme de 352 442,82 \$ laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

8.2. Dépôt - État comparatif et état prévisionnel des revenus et des dépenses

Conformément à l'article 176.4 du *Code municipal*, la greffière-trésorière dépose les états comparatifs et prévisionnels des revenus et dépenses.

Le premier, compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors la greffière, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

04-11-2025 8.3. Comptes à recevoir (taxes municipales) et procédure concernant la perception des comptes en souffrance

ATTENDU QU'un nombre de comptes de taxes sont en souffrance malgré l'envoi de relevés de compte mensuellement;

ATTENDU QUE la directrice générale informe le conseil que le solde de la liste des personnes en défaut de paiement de taxes totalise 413 420,77\$;

IL EST PROPOSÉ PAR Dorothy Noël

APPUYÉ PAR Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la personne responsable de la perception des taxes, Mme Margaret Baker ou son remplaçant, à entamer des procédures de recouvrement pour certains dossiers. De plus, des frais de 15,00 \$ seront ajoutés au compte afin de couvrir les frais de poste pour les courriers recommandés qui seront acheminés aux propriétaires concernés.

05-11-2025 8.4. Budget pour l'exercice financier 2026

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires doivent être préparées pour 2026;

ATTENDU QUE les municipalités locales doivent entre le 15 novembre et le 31 décembre préparer et adopter le budget pour le prochain exercice financier (art. 954 par. 1 du *Code municipal*);

IL EST PROPOSÉ PAR Shelley MacDougall

APPUYÉ PAR Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter les prévisions budgétaires pour 2026 et le programme triennal des immobilisations 2026-2027-2028 le mardi 9 décembre 2025 à 19 h.

06-11-2025 8.5. Demande de soutien financier - Vallée Jeunesse Québec

ATTENDU QUE Vallée Jeunesse Québec désire réaliser un projet pour contribuer à la pérennité de leur mission éducative et contribuer à conserver le patrimoine historique;

ATTENDU QUE Vallée Jeunesse Québec désire rénover son plus ancien bâtiment du site, soit la Villa St-Léon;

ATTENDU QUE la Villa St-Léon sert à accueillir les services de répits spécialisés deux fins de semaine par mois et que le reste du temps elle est en location pour générer des revenus servant à financer la mission éducative;

ATTENDU QUE les coûts d'opération de la Villa St-Léon et de son état général qui se dégrade, des travaux doivent être réalisés, notamment l'isolation des murs et de la fondation, le remplacement du revêtement extérieur, le remplacement des fenêtres et des rénovations intérieures;

ATTENDU QUE l'estimé des travaux s'élève à 388 800\$ et que Vallée Jeunesse Québec désire solliciter de l'aide financière de différents partenaires;

ATTENDU QUE le 2 octobre 2025, Vallée Jeunesse, dans une lettre adressée au conseil municipal, demande une contribution financière de 50 000\$;

ATTENDU QUE la réalisation de ce projet permettrait à Vallée Jeunesse Québec de générer un revenu supplémentaire estimé à 25 000\$ par an;

ATTENDU QUE le conseil municipal appuie la mission de Vallée Jeunesse depuis sa création;

IL EST PROPOSÉ PAR Thomas Lavallée

APPUYÉ PAR Maureen Bédard

ET RÉSOLU UNANIMENT:

D'octroyer une contribution financière de 50 000\$ à Vallée Jeunesse Québec pour le projet de réfection de la Villa St-Léon une fois que l'organisme aura reçu les permis et les autorisations requises.

07-11-2025 8.6. Don pour la campagne du Coquelicot - Légion Royale Canadienne

IL EST PROPOSÉ PAR David Hogan

APPUYÉ PAR Shelley MacDougall

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De faire un don de 300 \$ pour la campagne du Coquelicot 2025.

9. Sécurité publique

9.1. Rapport d'activités de la CAUCA pour octobre 2025

26 appels ont été reçus pendant le mois d'octobre 2025:

11	Médical
2	Accident
7	Alarme incendie

0	Fausse alarme
6	Divers
0	Travaux publics - urgence

10. Travaux publics et hygiène du milieu

10.1. Rapport du directeur du Service des travaux publics

M. Alec Montpas fait un rapport verbal des activités du Service des travaux publics.

11. Urbanisme et environnement

11.1. Rapport des permis délivrés pour le mois d'octobre 2025

Un total de 19 permis a été délivré pour le mois d'octobre 2025:

Type	Permis		
	Nombre émis	Valeur	Montant
Permis			
<i>Agrandissement et rénovation bâtiment complémentaire</i>	1	8 000,00 \$	35,00 \$
<i>Construction bâtiment complémentaire</i>	3	73 300,00 \$	195,00 \$
<i>Construction nouvelle résidence</i>	1	760 000,00 \$	200,00 \$
<i>Coupe forestière</i>	1	0,00 \$	50,00 \$
<i>Démolition</i>	2	9 500,00 \$	100,00 \$
<i>Installation septique</i>	2	28 800,00 \$	200,00 \$
<i>Patio/terrasse/galerie</i>	4	54 000,00 \$	160,00 \$
<i>Piscine</i>	3	77 000,00 \$	300,00 \$
<i>Rénovation d'un bâtiment principal</i>	2	69 000,00 \$	200,00 \$
SOUS-TOTAL	19	1 079 600,00 \$	1 440,00 \$
TOTAL	19	1 079 600,00 \$	1 440,00 \$

11.2. Rapport de la directrice du Service de l'urbanisme

Mme Amélie Bertaigne, directrice du Service de l'urbanisme, fait un rapport verbal des activités du Service d'urbanisme et de l'environnement.

12. Sports, loisirs, culture et vie communautaire

12.1. Rapport de la directrice du Service des sports, loisirs, culture et vie communautaire

Mme Véronique Charbonneau, coordonnatrice, fait un rapport verbal des activités du Service des sports, loisirs, culture et vie communautaire.

13. MRC et dossiers régionaux

Le maire Brent Montgomery informe les membres du conseil que la dernière séance du conseil des maires de la MRC a eu lieu le 16 octobre 2025.

La prochaine séance du conseil des maires se tiendra le 27 novembre 2025 à 19h.

14. Affaires diverses

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

15. Période de questions

Conformément à l'article 150 du *Code municipal du Québec*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

Le maire Brent Montgomery invite les citoyens présents à poser des questions sur les sujets qui les intéressent.

16. Levée de la séance

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 20 h 00.

Brent Montgomery
Maire

Heidi Lafrance
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Brent Montgomery, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de la l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.